



Aveyron

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 11 novembre 2017 à 16 heures, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Membres présents : Mesdames Simone Anglade, Annie Bel, Dominique Gombert suppléante de Monsieur Jean-Luc Calmelly, Émilie Gral, et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Jean-Claude Anglars, André At, Régis Cailhol, Marcel Calmels suppléant de Monsieur Jacques Barbezange, Éric Cantournet, Sébastien David, Michel Delpal suppléant de Madame Sylvie Lopez et Christophe Saint-Pierre.

Membres absents ou excusés : Mesdames Sylvie Ayot, Annie Cazard, Corinne Compan, Sylvie Lopez, et Messieurs Vincent Alazard, Jacques Barbezange, Jean-Luc Calmelly, Jean-louis Denoit, Alain Fauconnier, Alain Marc, Serge Roques, et Claude Salles.

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Madame Natalie Alazard et Messieurs Lionel Coursières, Alain Garibal, Olivier Guiraud, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron, Florian Souyris directeur départemental et Stéphane Valat suppléant de Monsieur Michel Galtier.

Membres absents ou excusés : Madame Maryse Larroque payeur départemental par intérim, Monsieur Michel Galtier.

Membre de droit : Monsieur le préfet Louis Laugier.

Date de convocation : 20 octobre 2017.

5 – MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DU SDIS

Vu le rapport n° 8.

Vu les délibérations du conseil d'administration en dates du 27 février 2007 et du 27 février 2009 validant l'organigramme du S.D.I.S. de l'Aveyron.

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 11 décembre 2017.

Considérant que le poste de « responsable de la cellule volontariat » évolue et qu'en effet, l'agent affecté à ce poste a vu ses missions évoluer quantitativement et qualitativement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou ayant donné procuration, le conseil d'administration se prononce favorablement sur une mise à jour de l'organigramme fonctionnel du S.D.I.S. comme suit :

- le poste de « responsable de la cellule volontariat » peut être détenu par un agent de grade maximum d'attaché.

Fait à Rodez, le

14 DEC. 2017

Le Président,



Jean-Claude Anglars